

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 9 avril 2019

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Marc Gilg, Gérard Groff, Jean-Pierre Martin, Jean-Pierre Conrad, Jean-Marc Pagiès, Cyril Langibout, Daniel Gilbert, Gérard Aria

Excusé : Hubert Durlewanger, Eric Schnell

A l'ordre du jour : préparation de l'Assemblée Générale annuelle du 13 avril 2019

1 – Installation des radios 8,33 Khz

Alsace Air Maintenance n'ayant pas la disponibilité pour le changement des radios et devant l'urgence, l'Aéroclub s'est adressé à la société Bayo (Clermont-Ferrand). Après acceptation du devis pour AR et CY, la commande a été confirmée.

Le DR400 F-HAAR a été équipé d'une nouvelle radio après convoyage à Clermont-Ferrand. L'opération est en cours pour le DR221 F-BPCY. De son côté, M. Jehl, propriétaire du LJ a accepté la même proposition de Bayo.

Le choix a été fait d'un modèle unique COM / VOR pour les trois avions du club pour faciliter l'adaptation des pilotes.

Le coût est de 6000 euros TTC par avion, câblage compris. Un dossier de demande de subvention européenne a été déposé à la DSAC Nord-Est.

2 – Retour d'infos sur l'Assemblée générale de la FFA

- 585 aéroclubs affiliés
- 39 000 licenciés
- 522 000 heures de vol en 2018 dont 50% en école

A noter la montée en puissance de Wingly avec 7 660 inscriptions sur la plate-forme internet. Pour cette activité de vol partagé, la FFA a créé la formule de licence « Passion du Vol » offrant une couverture d'assurance à coût réduit pour une courte période.

La compatibilité de cette licence avec les Statuts et le Règlement du club devra être vérifiée pour pouvoir délivrer ce titre.

Les clubs conservent toujours la faculté d'approuver ou non le vol partagé de type Wingly sur leurs avions.

3 – Retour d'infos du Comité Régional Aéronautique du 16 mars 2019

- 48 clubs
- 2750 licenciés
- 38 000 heures de vol en 2018 dont 16 000 en école

4. Eléments de préparation de l'Assemblée générale du 13 avril 2019

Statistiques 2018

- 100 membres dont 96 pilotes licenciés
- 1169 heures de vol dont 636 heures de double

Résultat comptable 2018

Un rectificatif a dû être porté au résultat d'exploitation car le cabinet KPMG avait omis d'imputer les intérêts d'emprunts sur les compte de résultats de plusieurs années successives.

Il y a un rattrapage avec effet rétroactif sur le résultat 2018, avec pour conséquence une baisse significative de ce résultat (+ 16 000 euros en 2017 ; + 3500 euros en 2018).

Par ailleurs, le poste carburant accuse une forte hausse du fait des cours des pétroles (+20%).

Les tarifs 2019 prendront en compte cette augmentation :

- RT et CY : + 5,00 euros / heure
- Ecoflyers : + 3,00 euros / heure

Postes d'administrateurs renouvelables

Philippe Dufour, Marc Gilg, Jean-Pierre Martin, Paul Libbra et Eric Schnell

5. Rappel de la FFA concernant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Une clause de sécurité devra être intégrée dans les documents d'inscription ou de réinscription au club.

Proposition de texte :

« Dans le cadre de l'adhésion au club, le membre donne son accord pour l'enregistrement dans les fichiers des informations à caractère personnel (identité, adresse, mail, tél. bénéficiaire de l'assurance ...).

Le membre a toutefois la faculté de refuser de manière express. Dans ce cas sa demande d'inscription ou de réinscription ne pourra être retenue, faute pour le club de pouvoir assurer la gestion de son compte.

Les données sont recueillies dans le cadre strict et unique du traitement nécessaire à la gestion du club. Conformément à la loi Informatique et Liberté, le membre dispose d'un droit d'accès et de rectification des données ainsi que d'un droit à l'effacement. Les données ne sont en aucun cas vendues ou communiquées à des tiers ».

6. Points divers

La déclaration DTO de l'Aéroclub de Colmar a été faite. Le club peut donc poursuivre son activité d'école.

Pas d'éléments nouveaux concernant un déménagement du club.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour